

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, M. Éric VIGNERON, Mme Denise NORMAND, M. Stéphane BAILLY, M. Michaël SIROT, Mme Gwénaëlle GEORGES, M. Sébastien BLANCHET, Mme Véronique SIROT, M. Denis AGOGUÉ, Mme Marie-Paule STOUPAK, M. Michel BOUVET.

ABSENTE : Mme Céline BRETON a donné pouvoir à Madame Françoise NOYER

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 27 avril 2023
Date d'affichage : 27 avril 2023

Mme Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 06 avril 2023**
 2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 06 avril 2023**
 3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 06 avril 2023**
 4. **Renégociation du prêt en cours**
 5. **Répartition des subventions**
 6. **Transfert de la compétence à la Communauté de Communes « études préalables au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif »**
 7. **Bons d'achats pour les élèves du secondaire**
 8. **Informations**
 9. **Questions diverses**
-
1. **Lecture et approbation du procès-verbal du 06 avril 2023** – Le Conseil Municipal approuve, *à l'unanimité des membres présents ou représentés*, le procès-verbal du 06 avril 2023.
 2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 06 avril 2023** – Aucune décision n'a été prise.
 3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 06 avril 2023** – M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 06 avril dernier.

- 4. Renégociation du prêt en cours** – M. le Maire expose que, par délibération du 15 octobre 2019, le Conseil Municipal a validé un emprunt de 1.500.000 € auprès du Crédit Agricole, afin de financer les commerces et les travaux de la route de Gien. Le remboursement du contrat d'emprunt avait été fixé sur 10 ans avec un remboursement du capital à environ 150.000 euros /an. Il s'avère que l'amortissement annuel de l'emprunt n'est pas compatible avec la capacité d'autofinancement de la commune, et qu'il y a donc lieu de renégocier ledit emprunt.

Après renégociation avec l'établissement bancaire, ce dernier a fait une proposition N°00001303427 pour rallonger la durée sur 108 trimestres afin que cet emprunt soit compatible avec le budget de la commune.

Dans le cadre de la renégociation, Madame PINTO Véronique, Chargée d'Affaires Collectivités Publiques du Crédit Agricole, précise dans un courriel du 14 avril 2023 que « Lors d'un refinancement il n'y a pas de mouvement de fonds vers la trésorerie pour le remboursement du capital et la mise en place du nouveau capital, ces opérations se font sur des comptes techniques

Le Conseil Municipal, *par 12 voix « Pour » et 1 abstention (Mme Marie-Paule STOUPAK) :*

- Autorise M. Le Maire à procéder au remboursement du prêt N°00001303427.
 - Autorise à souscrire un emprunt d'un montant de 1 017 753,19 € dans le cadre du refinancement du prêt précité.
 - Accepte les conditions de refinancement de la manière suivante :
 - Durée : 108 trimestres
 - Taux fixe : 3.54 %
 - Périodicité des échéances : trimestrielles
 - Type d'amortissement : échéance constante
 - Frais de dossier : 0.07 %
 - Précise que les conditions définitives seront actualisées à la date de la mise en place du refinancement.
 - Précise qu'en cas de hausse du montant des indemnités financières, un nouveau décompte de remboursement anticipé sera soumis à M le Maire pour validation et autorise le maire à signer ces indemnités financières.
 - Autorise M. le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.
- 5. Répartition des subventions** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, décide d'attribuer les subventions pour 2023, sauf pour les associations suivantes :
- Club de Foot (M. et Mme SIROT ne participent pas au vote)
 - Club de Tennis (Mme NORMAND ne participe pas au vote)
 - La Brême (M. BLANCHET ne participe pas au vote)
 - Léré Mémo (M. AGOGUÉ ne participe pas au vote)

	2023
A.L.S.L Foot	1 300,00
Accueil Canton de Léré	160,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500,00
ARANDOL	550,00
Club de Danse	300,00
La Lyre - Ecole de Musique	28 000,00
Gymnastique	200,00
Les Amis du Yoga	160,00
Lyre Léréenne	1 000,00
Sté de Chasse	350,00
Sté de Pêche - La Brême	270,00
Tennis de Table Léré - Belleville	300,00
Tennis Club Léré	1 100,00
Léré Mémo	150,00
Ass. Aide à Domicile en Milieu Rural	1 000,00
Comité des Fêtes	1 500,00
Conseil Dal de l'Accès au Droit du Cher	300,00
Comité Berry Alsace	35,00
ANIM'AGE	50,00
ACPG (Anciens Combattants)	50,00
TOTAL	38 275,00

6. **Transfert de la compétence à la Communauté de Communes « études préalables au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif »** - Le Conseil Municipal, *par 10 voix « Pour », 1 voix « Contre » (Mr Stéphane BAILLY) et 2 abstentions (Mme Véronique SIROT et Mr Michaël SIROT)* a décidé de transférer à la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire la compétence « études préalables au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif »
7. **Bons d'achats pour les élèves du secondaire** – Pour la rentrée 2023, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, fixe à 45 € le bon d'achat attribué aux élèves ayant quitté le primaire jusqu'à l'âge de 16 ans (âge limite de la scolarité obligatoire), et ce, quel que soit l'établissement fréquenté.

Le bon sera à utiliser, exclusivement, à BUREAU VALLÉE à COSNE COURS SUR LOIRE qui facturera le nombre de bons reçus à la commune.

8. Informations

M. le Maire informe les membres de l'assemblée :

- Halte Nautique – La halte nautique est ouverte, une VMC a été installée et les peintures ont été refaites par les employés communaux. Mr BOUVET suggère un règlement pour l'occupation de la halte notamment pour éviter que certains camping-cars restent trop longtemps. Il demande également si on ne pourrait pas installer un système pour rendre payant l'accès à la halte nautique. Monsieur le Maire répond qu'il faut y réfléchir, mais que le coût d'une telle installation peut être très onéreux et que le retour sur investissement peut être moindre. Il précise que nous sommes indiqués « gratuit » sur la documentation

touristique. Toutefois il informe le conseil que les péniches de croisière remettent tous les ans un chèque (don) au CCAS afin de remercier le village de les accueillir ;

- Visite avec le SIRVAA : Il était accompagné de M. Sébastien BANCHET et M. Denis AGOGUÉ. Le syndicat leur a présenté le projet de travaux sur la Judelle. Les membres du SIRVAA ont constaté un mauvais fonctionnement du siphon et vont faire un courrier à VNF afin d'appuyer ceux de la Mairie et de l'association présidée par Jean BLIN ;
- Panneaux – La pose de panneaux touristiques, le long du canal, concernant la présentation de Léré avec QR Code, pris en charge par l'Office de Tourisme du Grand Sancerrois se fera en juin. Le premier sera installé à l'entrée aux Houards, le second en commun avec Sury-près-Léré puisque nous sommes limitrophes afin de réduire les coûts ;
- Loire à Vélo – Le jeudi 4 mai matin a eu lieu la remise à niveau des boucles du parcours de la Loire à Vélo en compagnie d'Amélie (animatrice Point d'Animations Touristiques) ;
- Une plainte a été déposée en gendarmerie et transmise à la Préfecture du Cher concernant l'installation de gens du voyage sur la ZAC. Nous attendons le retour de la Préfecture ;
- Les ponts : relance d'un nouveau programme d'aides et Léré pourrait en faire partie. Monsieur le Maire fait les démarches nécessaires sur le site concerné ;

Mme Françoise NOYER informe les membres de l'assemblée :

- Qu'un règlement concernant la salle des fêtes est en cours d'élaboration par la commission vie locale. En attendant, un document informatif sera remis à toutes personnes louant la salle des fêtes. Il précisera ce qui doit être fait lors de la location afin de permettre le rendu de la salle en parfait état de propreté ;

Sur la partie **CCAS** : Mme NOYER remercie les membres du conseil pour l'octroi de la subvention. Elle présente un bilan de l'année passée et les projets pour 2023 :

- 2 bons de nourriture ont été établis pour une maman avec deux enfants
- Une aide ponctuelle à une famille avec un enfant malade
- Des échanges sont réalisés régulièrement avec l'assistante sociale du secteur
- Appels téléphoniques passés aux personnes inscrites sur le registre des plans d'alerte (un courrier sera envoyé afin de remettre à jour le registre)
- Aide pour la collecte de denrées mise en place par la Passerelle Berrichonne les 26 et 27 novembre 2022. Il manque de bénévoles et aide 32 familles léréennes.
- Interventions ponctuelles (accompagnement suite décès ou visite chez le médecin).
- Projets 2023 : Colis et repas des Anciens, mise en place de la bourse au permis de conduire pour les jeunes léréens de 16 à 25 ans (conventions signées avec 3 auto-écoles) et signature en cours d'une convention avec le Crédit Agricole de Léré pour l'ouverture d'un livret aux bébés de la commune ;

Mr Éric VIGNERON informe les membres de l'assemblée :

- Point sur les travaux de réseau d'eaux : Les travaux sur la canalisation du Gravion au canal se dérouleront en mai-juin.

Mme Denise NORMAND informe les membres de l'assemblée :

- La date du Run and Bike organisé par les écoles est fixée au Lundi 22 Mai 2023
- Une table de ping-pong a été installée dans la cour de l'école Camille Boistard suite à un dossier transmis par l'association de tennis de Table Léré-Belleville. L'école a rempli le dossier, a été retenue et a pu bénéficier d'une table de ping-pong extérieure d'une valeur de 1 000.00 € moyennant une participation de 200€ de la coopérative scolaire.

9. Questions diverses

Mr Stéphane BAILLY remercie la municipalité du travail de débroussaillage d'herbes fait sur les hauteurs de Léré.

Mme Marie-Paule STOUPAK informe les membres de l'assemblée du décès d'un chien sur la commune, suite à un empoisonnement à la mort aux rats. Elle demande que soit indiqué sur les boîtes qu'il s'agit de produits dangereux.

Mr Michel BOUVET :

- demande des renseignements concernant l'ouverture prochaine d'un éventuel bar/snack. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas plus d'infos. Le local loué est privé et les futurs locataires ne sont pas revenus en Mairie le tenir au courant de l'avancée du projet. Dans le même registre, il informe qu'il a rencontré Jean-Jacques Bedu (L'Entracte) et que des travaux réalisés par l'office HLM devraient se faire rapidement ;
- signale qu'une voiture est très souvent garée sur le trottoir vers le Crédit Agricole alors qu'un parking se trouve à proximité. Les piétons sont obligés de marcher sur la route et c'est très dangereux. Monsieur le Maire dit qu'il en parlera à la propriétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 50.

Le 11 mai 2023

Le Maire,


François RENAUD